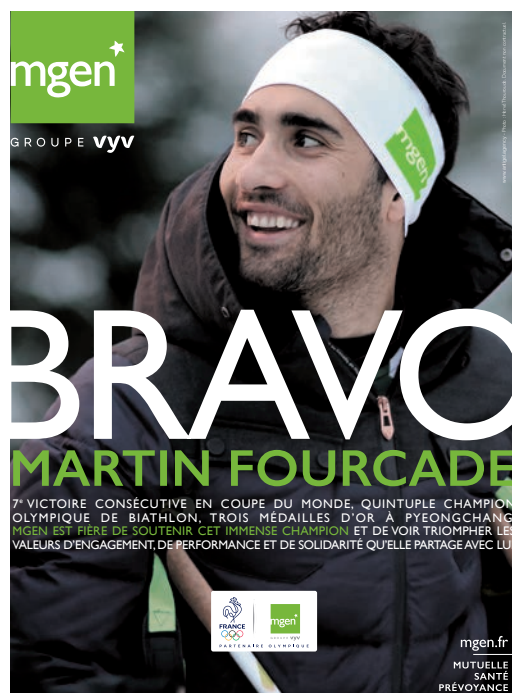




BULLETIN DÉPARTEMENTAL
NUMÉRO 35 - MAI 2018

mgen★

GR O U P E **vyv**



EURE
SEINE-MARITIME
MANCHE
ORNE
CALVADOS

UNE MUTUELLE
QUI BOUGE



ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE
Rencontre Mutuelle - 6 JUIN 2018 - DDTM St-Lô

ESS... Économie sociale et solidaire

MUTUELLE... Késaco?



Dans le langage courant, nombreux sont ceux qui emploient le mot «mutuelle» pour parler de leur «complémentaire santé», qu'elle soit mutualiste ou non.

Cet abus de langage se doit d'être relevé. En effet, qu'y-a-t-il de vraiment commun entre une Mutuelle santé et une société d'assurance privée proposant une complémentaire santé ? Bien évidemment, la couverture complémentaire, et aussi le fait qu'il s'agisse d'organismes de droit privé.

Mais l'essence même en est totalement différente !

En effet, comme le souligne une étude de la DRESS au Ministère des Solidarités et de la Santé, de janvier 2018, le terme MUTUELLE signifie que l'organisme, au sein de l'ESS, appartient à ses adhérents et que les bénéfices réalisés sont réinvestis au profit de ces derniers. **Les MUTUELLES sont des sociétés à BUT NON LUCRATIF.**

Les sociétés d'assurance, à but lucratif, utilisent une partie de leurs bénéfices pour rémunérer leurs actionnaires.

Cette étude note également une plus grande solidarité inter-générationnelle dans les mutuelles qui reversent de 75 à 85% de leurs cotisations sous forme de prestations (plus de 90% pour la MGEN).

Les assureurs, quant à eux, se distinguent généralement par une couverture plus coûteuse pour les enfants et les seniors, limitent pour un tiers d'entre eux l'âge maximal de souscription, et ne reversent qu'environ 70% des cotisations sous forme de prestations.

Or, «cette manière d'entreprendre, qui constitue l'ADN de la MGEN est aujourd'hui menacé» (propos de notre président Roland Berthilier, Valeurs mutualistes n°310).

C'est pourquoi il nous annonce que la MGEN a décidé d'ouvrir la réflexion sur la place qu'occupe la notion de BUT NON LUCRATIF dans le droit européen d'aujourd'hui et de s'engager dans un combat vital pour l'avenir de l'Economie Sociale et Solidaire.

Bien cordialement

Daniel Boisset, **Président de la SD050**

agenda

Direction administrative

Isabelle BIHET, directrice

Valérie JOURDAIN, déléguée

Direction de la publication

Claude FOLLIOU

Crédit photos MGEN

Horaires d'ouverture

Lundi, mercredi, jeudi et vendredi
de 9h à 12h30 / 13h30 à 17h30

Mardi de 10h à 12h30 et de
13h30 à 17h30

Pendant les vacances scolaires,
fermeture à 16h30

Accueil téléphonique

du lundi au vendredi
de 8h à 18h30 - **36 76**

MGEN 50 PROCHE DE VOUS !

Permanences à la D.D.T.M. SAINT-LO - 477 boulevard de la Dollée

Sur rendez-vous de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30

Un conseiller se déplace **un mercredi et un vendredi par mois.**

Prochaines dates : 11 et 25 avril, 16 mai, 1^{er} et 20 juin 2018

Pour prendre rendez-vous :

Offres50@mgen.fr

Rapport d'activité 2017

NOS ASSURÉS SOCIAUX

15 754 assurés sociaux, autant qu'en 2016
5 948 ayants droits, en diminution de 1,9% par rapport à 2016

Les prestations « SÉCURITE SOCIALE » 2017 : 26 757 099,01 €

Le montant s'élève à 26 757 099,01 €, nous notons une augmentation de 3,9 % soit 1 009 252 € de plus qu'en 2016.

NOS MUTUALISTES 21 585 adhérents MGEN, soit 0,6% de moins / 2016 dont :

13 279 membres participants (-14)
916 membres participants associés (+20) / 17 membres participants jeunes
7 373 bénéficiaires (-220)
486 Adhérents MGEN Filia, en baisse de 2,4% / 2016 (-12)
76 bénéficiaires de la CMU (-19)

Les prestations « COMPLÉMENTAIRE SANTÉ » 2017 : 9 328 218,12 €

Le montant s'élève à 9 328 218,12 €, nous notons une augmentation de 1,2%
soit 114 606,42 € de plus qu'en 2016.

Maladie	4 849 004,22 €	(+ 2,8 %)
Hospitalisation	1 814 888,18 €	(+ 1,2 %)
Dentaire	1 377 182,43 €	(- 2,9 %)
Optique	1 287 143,29 €	(+ 0,3%)

LES PRESTATIONS SPÉCIFIQUES 1 410 489,75€	Montant	Nombre de bénéficiaires
Prestation naissance	17 440 €	98
Complément de revenus		
Allocations journalières	494 064,46 €	232
Allocations d'invalidité	195 031,06 €	70
Perte d'autonomie		
Handicap	53 225 €	134
Dépendance	72 398 €	169
Dépendance totale	108 735,08 €	88
Perte temporaire d'autonomie	14 000 €	16
Aide au mutualiste aidant	5 396,84 €	18
Service d'aide à domicile		
SAD Assurance	98 298,26 €	250
SAD action sociale	8 430 €	99
SAD Dépendance	17 840 €	25
SAD PTA	0 €	0
Soins coûteux	65 207,80 €	396
Décès		
Allocation frais funéraires	141 148,10 €	132
Prestation invalidité décès	1 091 772,18 €	326
Orphelinat	81 525,02 €	111
LA SOLIDARITÉ	Montant	Nombre de bénéficiaires
Aides exceptionnelles	27 252,41 €	29
Prêts ou avances	12 536,98 €	18
L'HABITAT	Capital garanti	Nbre de nouveaux prêts
Caution acquisition	1 694 967 €	15
Assurance de prêts	6 424 159,23 €	46
Assurance chômage	512 €	1

Résultats des élections au comité de section MGEN de la Manche 2018

(Renouvellement du tiers sortant 2018 et des postes vacants, soit 13 postes à pourvoir)

	INSCRITS	VOTANTS	EXPRIMÉS	BLANCS	NULS	Participation
MGEN	14 969	3 768	3 698	65	5	25,17 %

N° de présentation	Candidats	Voix obtenues	Elu(e) pour
01	Isabelle BIHET	3316	6 ans
11	Colin DELAUTRE	3271	6 ans
04	Véronique ROGER	3242	6 ans
03	Nadine LANGLAIS	3207	6 ans
10	Nathalie CASABIANCA	3206	6 ans
05	Jacqueline SAVARY	3204	6 ans
07	Véronique AUVRAY	3190	6ans
02	Loïc CHEVAILLIER	3172	6 ans
06	Alain THOMASSE	3165	6 ans
09	Gérard CARMONA	3102	6 ans
08	Christian BLANCHEMAIN	3085	4 ans

Merci à eux pour leur engagement Mutualiste !

5 amis quittent le comité de section, pour raisons statutaires ou convenances personnelles :

- **Claude Folliot**, entré au CS en 1996, au bureau en 2002, secrétaire depuis 2008, représentant la MGEN en Commission Académique d'Action Sociale.
- **Elisabeth Decroux, Jean-Philippe Coulombier, Marie-Jo Legrand**, entrés au Comité de Section en 2012.
- **Brigitte Carmona**, entrée au Comité de Section en 2016.



Elu au comité de section depuis 1996

Le déclencheur de mon engagement, c'est la relation amicale avec un militant MGEN, actuellement président de la section départementale.

D'abord correspondant, j'ai ensuite été élu au sein du comité de section de MGEN Manche en 1996, après avoir lu un appel à candidature dans le bulletin départemental. Séduit par le militantisme au sein d'une société de personnes, par conviction, je me suis impliqué davantage en acceptant d'intégrer le bureau de la section en 2002 et devenir secrétaire en 2008.

Durant leur mandat, les élus peuvent assumer une ou plusieurs missions. Selon mes disponibilités, je me suis investi pour faire rayonner la MGEN dans des actions de communication, de prévention et d'action sociale. Pour faire vivre ces années de militantisme, un climat de confiance réciproque s'est établi avec la MGEN : échanger/contribuer, écouter/proposer, appliquer/organiser, représenter/communiquer...

Me représenter aux élections du comité de section en 2018 n'a pas été possible. Maintien d'une moyenne d'âge relativement jeune des élus oblige.

Mon départ du comité de section ne m'empêchera pas de continuer, malgré mes 68 ans, à porter les valeurs de la MGEN en m'impliquant dans les actions de la commission prévention.

Merci à la MGEN pour tous les savoirs que j'ai pu acquérir dans les domaines de la santé, de la solidarité, de la mutualité, de l'ESS...

ÉLECTIONS

Le comité de section 2018-2020



Yves BATICLE



Marie BAROUX



Isabelle BIHET



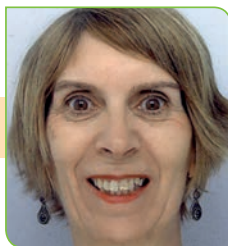
Daniel BOISSET



Catherine BUNEL



Patrick BOSQUET



Véronique AUVRAY-DESQUESNES



Loïc CHEVAILLIER



Gérard CARMONA



Colin DELAUTRE



Hubert ELOI-ADOLPHE



Christine ESCOBAD



Nathalie CASABIANCA



Annick GRINGORE



Nicole HELAINE



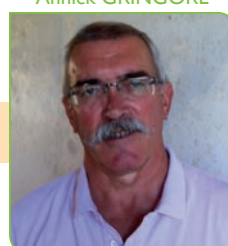
Jean-Marc JOLY



Valérie JOURDAIN



Hubert JOUVET



Jean-Louis LAMBERT



Nadine LANGLAIS



Fabienne LECONTE



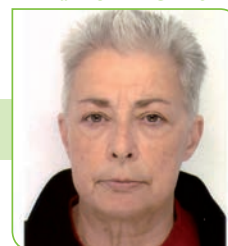
Christian BLANCHEMAIN



Catherine MARINESCU



Véronique ROGER



Jacqueline SAVARY



Jacques SESBOUE



Emile SIMON



Alain THOMASSE

**Le nouveau
bureau de
la section
depuis le
11 avril 2018**

Président
Daniel BOISSET

Secrétaire
Catherine BUNEL
Secrétaire Adjointe
Véronique AUVRAY-DESQUESNES

Vice - Président délégué
Jean-Louis LAMBERT

Trésorière
Jacqueline SAVARY
Trésorière Adjointe
Fabienne LECONTE

Vice - Présidents
Yves BATICLE
Hubert JOUVET

Membres du bureau
Isabelle BIHET
Nicole HELAINE

MGEN MANCHE est présente sur tout LE TERRITOIRE

04 07 08 09

01



05



02



02

03



06



10



Quelques
exemples de
nos actions de
prévention pour
le tout public,
les adhérents, les
élèves mais aussi
les personnels
de l'Education
Nationale

Et de promotion
de l'Économie
sociale et
solidaire



01 BOUGEZ C'EST LA SANTÉ - Au printemps 2017, 40 adhérents ont pu découvrir le golf.



02 PRÉVENTION SENIORS - Mars 2018
A SAINT-LO et COUTANCES, Prévention MAIF et MGEN 50 ont sensibilisé leurs adhérents aux Risques Routiers : 226 participants. 95 seniors ont pu suivre une séance de sensibilisation aux Accidents de la Vie Courante dans les mêmes villes. A l'automne 2018, ce sont les seniors des régions de CARENTAN et de LA HAYE qui seront invités à leur tour.



03 MARCHÉ DES ROSES à Granville.
Le 22 octobre 2017, la section MGEN de la Manche a été partenaire de la marche des roses en tenant un stand de prévention à l'arrivée : dépistage cancer du col de l'utérus, cancer du sein, promotion de l'activité physique. 1500 marcheurs étaient présents !



04 SALON ESS - Cherbourg - la Cité de la Mer - **30 novembre 2017**
1^{er} Salon de l'ESS avec 25 stands tenus par les structures de l'ESS du Nord Cotentin.
Mise en œuvre d'un EDUC TOUR par l'ESPER (économie sociale partenaire de l'école de la république) : ateliers, mini conférence et forum. Accueil de 100 élèves du primaire au lycée.



05 LUTTE CONTRE LE SIDA - 1^{er} Décembre 2017
Les Sapins de prévention. L'action a été réalisée dans 24 établissements du département et à l'IUT de Cherbourg.



06 CONFÉRENCE SUR LE SOMMEIL
18 janvier 2018 à Avranches
270 personnes présentes, professionnels de l'éducation, parents, ados.



07 FESTIVAL FEMMES DANS LA VILLE : PUNCHER LES CLICHÉS
21 mars 2018
Action pour lutter contre les stéréotypes et les discriminations avec la fédération de boxe anglaise.



08 ATELIERS BIEN-ÊTRE - Cherbourg 4 avril 2018
Les bienfaits de l'activité physique ou comment vieillir sans devenir vieux. 35 adhérents de 50 à 70 ans ont participé à ces ateliers.

09 SEMAINE DE L'ESS à l'école - **29 mars 2018**
Journée portes ouvertes, accueil d'une classe de première gestion administration du lycée pro Doucet.

10 FESTIVAL DES PAPILLONS DE NUIT
Juin 2017 : une équipe de 20 adhérents bénévoles pour une action de prévention de l'audition.

ET PROCHAINEMENT :

- Festival des papillons de nuit du 18 au 20 mai 2018
- Festival Les Artzmutés à Cherbourg les 29 et 30 juin 2018
- Course à la voile : championnat du monde universitaire début septembre 2018

Partir étudier à l'étranger

Université de Caen - Partenariat avec le carré international

Le 22 mars 2018, Mme Jourdain, déléguée MGEN de la Manche et M Fredici, directeur de la section MGEN Extra-Métropolitaine qui gère les adhérents à l'international, sont intervenus devant 250 étudiants partant à l'étranger pour poursuivre leurs études afin de les sensibiliser à leur couverture santé à l'étranger.

Partir à l'étranger pour poursuivre ses études est une opportunité !

Mais attention, être soigné à l'étranger peut coûter très cher !

Quelques exemples : Une fracture du tibia en Suisse, avec 7 jours d'hospitalisation : **19 000 euros**

Une crise d'appendicite aux Etats Unis, 2 jours d'hospitalisation : **entre 29 000 et 50 000 euros** suivant les établissements hospitaliers. Une visite chez le généraliste : en Espagne : **40 à 70 euros**, au Brésil : **80 euros**, en Australie : **60 à 65 euros** et aux états unis : **100 à 200 euros**.

Attention aux idées reçues :

Avoir acheté son billet d'avion avec une carte bancaire ne permettra pas d'être pris en charge pour tous les soins. Elle garantit un rapatriement, oui... mais après des actes d'urgence (fracture, rage de dents, appendicite...) effectués sur place, lesquels seront facturés selon les tarifs en vigueur dans le pays ?

Le coût de la santé à l'étranger est très variable, il est donc essentiel de vous assurer d'être bien couvert avant de partir.

AVANT DE PARTIR

- Je me renseigne sur le système de sécurité sociale du pays et les possibilités et/ou de l'obligation de s'assurer auprès du régime local de sécurité sociale et sur les démarches à effectuer.
- Je m'interroge sur ma couverture en complémentaire santé actuelle.

MGEN Ôji

L'offre MGEN Ôji a une couverture internationale incluse, une assistance 24h/24 et 7j/7, le rapatriement en cas d'accident ou de maladie, un accompagnement dans les démarches en cas de vol, perte ou destruction de documents.

La couverture Ôji est adaptée à un séjour à l'étranger quel que soit le motif : week-end, vacances, stage... Elle est adaptée à toutes les situations : étudiants, salariés... et on peut passer d'un statut à un autre...

Pour les pays coûteux :

Un complément de couverture internationale est conseillé :

96 euros pour 6 mois et 144 euros pour un an, pour le tarif Ôji.

Cela permet d'augmenter les forfaits en dentaire et en optique ; d'augmenter le plafond pour l'hospitalisation et les soins courants et de diminuer les franchises quand il y en a.



Pour une meilleure prise en charge des coûts lors d'une hospitalisation, il y a des établissements agréés par le réseau, pour les connaître il faut prendre contact avec IMA (inter mondiale assistance) au préalable.

Pour plus d'informations :

www.oji.fr / www.cleiss.fr / www.cfe.fr / www.ameli.fr

**COMPLÉMENT
COUVERTURE
INTERNATIONALE**

**VOYAGER
EST EN VOUS !**

**PROTÉGER VOTRE SANTÉ OÙ QUE
VOUS SOYEZ, C'EST EN NOUS.**

ôji par
mgen★

Quelle mise en œuvre du reste à charge zéro ?

Le reste à charge zéro (RAC) était l'une des promesses-phares de la campagne du candidat Macron. Le gouvernement en a fait un projet de réforme dont le dispositif de concertation était annoncé officiellement le 23 janvier par la ministre de la santé, Agnès Buzyn.



UNE HAUSSE DES REMBOURSEMENTS EST-ELLE LA SOLUTION ?

Qu'en est-il de la position des mutuelles au moment où s'engagent ces négociations ? Par la voix de son président, Thierry Beaudet, la Mutualité Française affirme que « le projet de réforme sur le reste à charge zéro est une opportunité de faire progresser l'ambition, qui a toujours été celle des mutuelles, d'un accès aux soins garanti partout et pour tous ».

Pour autant, cette ambition ne pourra pas se réaliser via la seule augmentation de la part des remboursements pris en charge par les complémentaires santé. Ce seul dispositif constituerait à coup sûr un bel effet d'aubaine pour nombre d'offres de soins qui n'hésiteraient pas à ajuster leurs tarifs en fonction des nouvelles grilles de remboursements.

D'autre part, tant la ministre que les financeurs ne peuvent envisager d'appliquer ce RAC zéro à l'ensemble des fournitures de soins et d'équipements mis sur le marché : il sera indispensable d'établir « des paniers de soins nécessaires et de qualité ».

L'ACTION CONCERTÉE DE TOUS LES ACTEURS

Pour atteindre cet objectif souhaitable, une concertation de tous les acteurs sera nécessaire. La Mutualité revendique que ces paniers de soins soient construits en prenant en compte une contractualisation des remboursements, des tarifs ainsi que de la qualité des équipements et dispositifs médicaux proposés. C'est aux acteurs qu'il faut faire confiance pour bâtir ce dispositif : la Caisse nationale d'assurance maladie (Cnam), les organismes complémentaires d'assurance maladie (Ocam) et les professionnels de santé sont à même de définir « les soins nécessaires et de qualité » et d'essayer de s'accorder sur leur juste prix.

Ces paniers de soins ne sauraient toutefois être un carcan, ni pour ces acteurs, ni pour les assurés sociaux. Thierry Beaudet rappelle fort justement que la Mutualité est aussi attachée « à la liberté qui est au cœur de notre système de santé » et qu'il faudra assurer, au-delà du panier de soins proposé pour tous au nom de l'égalité, le maintien d'un espace de liberté, facteur d'innovation et de progrès.

LA CONTRIBUTION DE L'ÉTAT : UNE FISCALITÉ PLUS SOUPLE ?

À l'issue du lancement officiel de la concertation en vue de la mise en place du reste à charge zéro, le 23 janvier dernier, Mme Buzyn demandait « aux organismes complémentaires de retrouver une marge de manœuvre pour ne pas augmenter leurs tarifs ».

Pour répondre à cette sollicitation, la Mutualité Française préconise un assouplissement de la fiscalité pesant sur les complémentaires santé de manière à leur permettre de solvabiliser entièrement les paniers de soins.

Une réduction du taux de la taxe de solidarité additionnelle (TSA), qui pèse actuellement à hauteur de 13,27 % sur le montant de la cotisation des mutualistes, pourrait être un levier essentiel à la contribution nécessaire des organismes complémentaires au financement des paniers de soins.

Par ailleurs, un effort pourrait également être porté sur la TVA appliquée aux lunettes en l'abaissant du taux actuel de 20 % à 5,5 % pour diminuer le montant du panier de soins en optique.

LES RESEAUX DE SOINS

Les réseaux de soins existants (Optistya, Kalivia, Audistya) ou à venir resteront pertinents car ils permettront de contractualiser entre financeurs complémentaires et professionnels de santé au-delà des « paniers de soins nécessaires et de qualité » pour construire des partenariats autour d'offres optionnelles permettant à ceux qui le souhaitent et le peuvent, de choisir des améliorations à caractère technologique ou esthétique.



LE RÉSEAU DE CORRESPONDANTS

Encore plus de proximité !

VOTRE CORRESPONDANT MGEN

Le correspondant, maillon de terrain de la chaîne mutualiste, établit le lien entre les adhérents et la section départementale.

QUI ? Tout mutualiste, comme vous, qui souhaite participer au rayonnement de la MGEN et être à l'écoute de ses collègues, ou des adhérents MGEN de son secteur, en y consacrant un peu de temps.

QUEL RÔLE ?

EN TANT QUE CORRESPONDANT D'ÉTABLISSEMENT

- S'assurer que tous les personnels de l'établissement disposent de l'information sur leur protection sociale
- Participer à la diffusion de cette information
- Être attentif à l'image de MGEN dans son établissement.
- Assurer un relais entre le Centre de Service Départemental de la MGEN et ses collègues.

EN TANT QUE CORRESPONDANT MUTUALISTE DE SECTEUR

Assurer le lien entre le mutualiste en difficulté et la section départementale dans le cadre de tout problème de santé, de traitement d'un dossier et l'orienter vers les prestations de solidarité si besoin est.

QUELS ENGAGEMENTS ?

- Respecter le secret des informations qu'il est amené à connaître
- Défendre et promouvoir les décisions et objectifs de la MGEN votés par l'AG.
- Participer en fonction de ses disponibilités à la réunion de correspondants et à l'Assemblée Départementale.

QUELS MOYENS ?

- Chaque année une réunion est proposée. Elle permet aux correspondants d'établissement ou de secteur de connaître les dernières évolutions prestataires d'échanger sur leur action et de formuler des propositions.

CÔTE À CÔTE / L'ESPRIT CORRESPONDANT MGEN

La newsletter qui est envoyée de manière trimestrielle

Le correspondant est un lien essentiel entre les adhérents du département et la section départementale MGEN. Pour lui permettre, en avant-première, d'en savoir plus sur l'actualité MGEN, le correspondant recevra désormais une newsletter trimestrielle. Santé et protection sociale, offres et services, parcours de vie, dispositifs innovants et temps forts de la vie démocratique de la mutuelle : autant de sujets partagés pour que nous portions ensemble les valeurs et l'engagement mutualistes.

N'hésitez pas à la partager avec vos collègues (affichage, diffusion...) !

Devenir correspondant MGEN

Le correspondant n'est pas un technicien de la mutuelle. Toute personne ayant à cœur de défendre l'éthique et les valeurs de la MGEN peut devenir correspondant.

Si vous souhaitez devenir correspondant(e), adressez un message à Valérie JOURDAIN déléguée de la section de la Manche.

COMMUNAUTÉ
LABORATIF
LÉGUE
OPÉRATIF

CO
CO

ADHÉREZ À L'ESPRIT
CORRESPONDANT
MGEN

C'EST UTILE

Je suis un relais entre mes collègues et MGEN.

C'EST FACILE

Je choisis mon niveau d'engagement.

C'EST SIMPLE

Je contacte la section MGEN de mon département.



vjourdain@mgen.fr

Assemblée départementale 2018

6 JUIN 2018

**Salle de conférence
de la DDTM - 477
Boulevard de La Dollée
50000 SAINT-LO**

Vous souhaitez participer à la désignation des délégués qui vous représenteront aux Assemblées Générales du groupe MGEN pour les années 2018 et 2019, connaître et débattre sur les projets de votre mutuelle, faire connaître vos besoins et vos attentes, contribuer à la préparation de l'assemblée générale ?

Vous êtes invités à l'Assemblée départementale-section de vote et à la Rencontre Mutuelle qui suivra.

17H À 18H : ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE

- Section de vote: désignation des délégués de la section 050 pour les Assemblées Générales du Groupe MGEN pour deux ans, jusqu'au printemps 2020.
- Actualités MGEN

18H À 19H30 : RENCONTRE MUTUELLE. ÉCHANGES ENTRE PARTICIPANTS SUR :

- Les réseaux de soins optique, audio... et reste à charge zéro.
- La télémédecine, un nouveau mode d'accès aux soins ?

Un dîner en commun est organisé après ces deux réunions, à 20h, au restaurant de l'hôtel IBIS 594 rue Jules Vallès - PA La Chevalerie - 50000 SAINT-LO.

PRIX PAR PERSONNE : 25,50 € tout compris.

Merci de bien vouloir vous y inscrire uniquement à l'aide du coupon ci-dessous, avant le 25 mai, à envoyer à :

MGEN Daniel BOISSET, président.

47 avenue de Normandie - 50130 Cherbourg en Cotentin

Le nombre de places étant limité, nous prendrons les inscriptions dans l'ordre d'arrivée.



INSCRIPTION au dîner MGEN du 6 Juin 2018.

MERCI DE JOINDRE À VOTRE ENVOI LE RÉGLEMENT PAR CHÈQUE À L'ORDRE DE MGEN SD050.

NOM : Prénom :

Adresse :

Adresse mail :

Tél. fixe : Tél. portable :

Nombre de participants : Montant du chèque joint :



MGEN
COLLECTIVES

CONTRATS COLLECTIFS MGEN

VOUS ÊTES UNE ENTREPRISE OU UNE ASSOCIATION ?

Vous œuvrez dans le domaine de la culture, de l'animation, du sport, du secteur sanitaire ou social ou de l'économie sociale et solidaire ? MGEN vous propose une protection sociale 100% compatible avec votre activité.

Sa force : concilier santé, maîtrise des budgets et actions solidaires. La référence en la matière !

Forte de 70 d'existence, La MGEN dispose d'une gamme d'offres collectives élargie associant santé, prévoyance, action sociale et services, adaptée aux évolutions de la vie personnelle et professionnelle de ses adhérents et de leurs proches.

NOS FORCES

Une excellente connaissance du secteur de l'ESS.

Des offres strictement dédiées aux acteurs de l'ESS.

Un engagement fort en faveur de la prévention.

Une équipe d'experts façonnée par les valeurs de l'ESS.

VOS PLUS MGEN

2 500 établissements et services hospitaliers, centres de soins infirmiers...

24 000 chirurgiens-dentistes et stomatologues (protocole dentaire), **580** centres dentaires partout en France.

7 600 opticiens agréés (réseau Optistya).

3 600 audioprothésistes (réseau Audistya).

Des **aides sociales intégrées** en cas de coup dur

7, square Max Hymans, 75015 Paris

www.istyacollectives.fr

Tarik SOUGHI / Chargé de développement régional en assurances collectives

Port : 06 70 67 28 16 / E-mail : tarik.soughi@istyacollectives.fr

